

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-180 du 17 Juin 1981

accordant la Nationalité  
Béninoise à LADE Christophe

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi n° 65-17 du 23 Juin 1965 portant Code de la Nationalité Béninoise, notamment les articles 33 à 35 et 61 ;
- VU le décret n° 272/PC/MJL du 11 AOUT 1965 fixant les modalités d'application du Code de la Nationalité Béninoise et le décret n° 72-62 du 15 Mars 1972 qui l'a modifié ;
- VU la Requête de l'intéressé en date du 2 septembre 1980, ensemble les pièces réglementaires produites et le résultat des enquêtes effectuées ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Populaire,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 Juin 1981.

DECRETE :

Article 1er. - La Nationalité Béninoise est accordée à LADE Christophe né le 9 Août 1933 à Lomé (TOGO), fils de LADE Cléophas et de AFANOU Pauline, demeurant à Ste RITA COTONOU V.

.../...

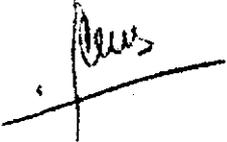
Article 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 Juin 1981

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice Populaire,

  
Michel ALLADAYE

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 ANR 4 MJP et ses Services 10 autres Ministères 21 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 Commandant des Commissariats des FSP 4 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 Intéressé 1 BCP 1 JORPB 1.-